

Rassegna del 07/03/2018

FIGARO

07/03/18	Au diner du Crif, une brochure sur Céline et les Juifs sera distribuée	<i>Clermont Thierry</i>
07/03/18	Intervista a Francis Kalifat - «L'arsenal législatif français est insuffisant pour lutter efficacement contre l'antisémitisme sur la Toile»	<i>Guénois Jean Marie</i>
07/03/18	La communauté juive s'attaque à l'antisémitisme sur Internet	<i>Kovacs Stéphane</i>

Au dîner du Crif, une brochure sur Céline et les Juifs sera distribuée

THIERRY CLERMONT
 tclermont@lefigaro.fr

AU COURS du 33^e dîner annuel du Crif, une brochure d'une cinquantaine de pages sera distribuée à l'ensemble des invités. Son titre? *Céline contre les Juifs ou l'École de la haine*. Elle a été commandée en décembre dernier aux historiens Annick Duraffour et Pierre-André Taguieff, auteurs d'une enquête de près de 1 200 pages (*Céline, la race, le Juif*), dans laquelle ils ont établi l'existence de liens resserrés entre l'auteur du *Voyage au bout de la nuit* et l'idéologie nazie. Taguieff avait à nouveau fait parler de lui en décembre dernier, après l'annonce par Gallimard de la réédition envisagée des trois pamphlets antisémites de Céline, publiés entre 1937 et 1941, et réédités à plusieurs reprises sous l'Occupation. À savoir, *Bagatelles pour un massacre*, *L'École des cadavres* et *Les Beaux Draps*, tous vendus à l'époque à plusieurs dizaines de

milliers d'exemplaires. Une violente polémique avait éclaté en fin d'année entre les partisans d'une republication, accompagnée d'un appareil critique soigné (dont Taguieff) et ceux qui s'y opposaient totalement, parmi lesquels Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. Les politiques s'étaient également invités au débat, dont Édouard Philippe.

Rappelons que Louis-Ferdinand Céline s'était opposé depuis 1945 à la réédition de ces trois bréviaires de la haine la plus répugnante qui soit. Aujourd'hui, ces textes circulent librement sur Internet.

L'exemple québécois

Le 12 janvier, Antoine Gallimard, PDG des éditions du même nom, décidait de suspendre sine die son projet éditorial, « *jugeant que les conditions méthodologiques et mémorielles ne sont pas réunies pour l'envisager sereinement* ». Dans nos éditions du 13 janvier, Ta-

guieff avait déclaré : « *Je ne partage pas la position de ceux qui voudraient une interdiction totale des pamphlets. Ce serait attiser le goût du fruit défendu. Si ces textes sont interdits, penseront certains, c'est qu'ils recèlent une vérité gênante qu'il faut cacher. Comme souvent, l'interdiction engendrerait des effets pervers.* »

Gallimard comptait s'appuyer sur l'édition publiée au Québec en 2012, aux éditions Huit, et établie par l'universitaire Régis Tettamanzi, en y ajoutant une préface inédite et documentée de Pierre Assouline, auteur de *Sigmaringen* et d'une biographie de Gaston Gallimard. Un pavé de près de mille pages, sobrement titré *Écrits polémiques*, dont près de 300 consacrées aux notes critiques, et que Taguieff a éreinté. Rappelons qu'au Canada, si les auteurs tombent dans le domaine public cinquante ans révolus après leur décès, en France, ce délai est porté à soixante-dix ans. Céline étant mort en 1961, ses textes ne seront plus protégés à partir de 2032.

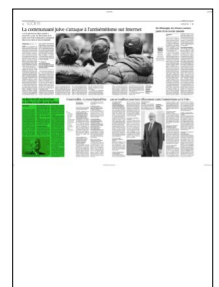
Contre toute attente, Antoine Gallimard a remis le feu aux poudres ce 4 mars, en déclarant au JDD n'avoir « *pas renoncé* » à la réédition de ces pamphlets, précisant qu'il prendrait son temps : « *On ne construit rien de valable dans un incendie, on ne peut pas se faire entendre dans un amphithéâtre en ébullition.* »

On n'en doute pas, le petit-fils de Gaston Gallimard, fondateur de la NRF de Gide et de Claudel, lira avec attention la brochure remise mercredi au dîner du Crif. « *Un texte explicatif, a précisé Francis Kalifat. Ce débat revient souvent sur le devant de la scène. Il est important de le décrypter.* » ■



Le 4 mars, dans le JDD, Antoine Gallimard expliquait ne pas avoir renoncé à la réédition des pamphlets antisémites de Céline. THOMAS SAMSON/AFP

Alla cena del Crif sarà distribuita una brochure su Céline e gli ebrei



Francis Kalifat: «L'arsenal législatif français est insuffisant pour lutter efficacement contre l'antisémitisme sur la Toile»

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-MARIE GUÉNOIS
 jmguenois@lefigaro.fr

FRANCIS KALIFAT est le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif).

LE FIGARO. - Pourquoi avez-vous décidé de distribuer à chaque participant du dîner du Crif une note explicative qui s'oppose au projet de réédition de certaines œuvres antisémites de Louis-Ferdinand Céline par Gallimard ?
Francis KALIFAT. - Il ne s'agit pas d'une simple note mais d'une étude approfondie dans la collection des « Études du Crif ». C'est une mise en perspective historique, avec une analyse détaillée et sans concession, qui porte sur la spécificité de l'antisémitisme de Céline, qui n'était pas un antisémite de salon mais bien un antisémite pro-hitlérien. Cette étude a été rédigée par deux excellents spécialistes, Pierre-André Taguieff et Annick Duraffour. À ce stade, il ne s'agit pas de s'opposer mais d'éclairer.

Ce projet de réédition est-il à exclure totalement, selon vous, ou bien admissible à certaines conditions, avec un contenu critique pour précisément combattre l'antisémitisme sur le terrain culturel ?
 Nous avons exprimé notre plus vive inquiétude face à ce projet de Gallimard. Pour le Crif, comme pour d'autres personnalités françaises, ces textes constituent, plus de soixante-quinze ans après leur publication originale, une insupportable incitation à la haine antisémite et raciste. Rien ne peut garantir qu'une réédition, malgré les précautions annoncées, ne fasse pas l'objet d'instrumentalisation et de récupération par ceux qui attisent l'antisémitisme dans la France d'aujourd'hui.

Plus globalement, la lutte contre l'antisémitisme peut-elle aller jusqu'à s'opposer à la liberté d'expression de l'édition ?
 En France, l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit. Le nécessaire respect de la liberté d'expression se heurte à la non moins nécessaire protection des personnes visées par les menaces et violences antisémites.

Le contexte géopolitique de cette édition 2018 du dîner du Crif est également très tendu, notamment avec le statut de Jérusalem. Demanderez-vous au président Macron, lors de cette soirée, de faire évoluer la position française sur Jérusalem pour reconnaître cette ville comme capitale d'Israël,

dans la foulée du président Trump ?
 Je l'ai demandé l'an dernier au président Hollande, tout comme mes prédécesseurs l'ont toujours fait lors des précédents dîners du Crif. Il s'agit simplement de la reconnaissance d'une réalité historique et politique.

Mais il y a aussi le contexte de la guerre en Syrie, les relations avec l'Iran, la tension à Gaza...
 La situation dans la région est connue depuis longtemps. Ce qui est vraiment nouveau, c'est la présence iranienne en Syrie ! Israël se trouve désormais face au Hamas à Gaza, au Hezbollah au Liban et à l'Iran en Syrie, qui entend s'y installer durablement. Il y a là un véritable danger quand on connaît la volonté, maintes fois exprimée, de l'Iran de détruire Israël. C'est une menace qui devrait inquiéter toutes les démocraties.
 Autre élément d'actualité de cette édition 2018, l'antisémitisme qui gagne les réseaux sociaux sur Internet : la France fait-elle suffisamment pour lutter contre ce phénomène ?
 L'arsenal législatif français est insuffisant pour lutter efficacement contre l'antisémitisme, de plus en plus répandu sur Internet, et contre celui qui avance, masqué par l'antisionisme. En janvier 2018, l'Allemagne a voté une loi sanctionnant très fortement les géants de l'Internet lorsqu'ils laissent diffuser des messages de haine antisémites ou racistes (lire ci-dessus). La France pourrait aussi trouver le moyen d'agir en responsabilisant les diffuseurs. Pourquoi ne pas, par exemple, les assimiler à des éditeurs de presse papier ? Ils seraient plus vigilants.
 Par ailleurs, la France pourrait répondre favorablement à la sollicitation du Parlement européen qui demande aux États membres d'adopter et d'appliquer la définition opérationnelle de l'antisémitisme, utilisée par l'alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) et qui donne le spectre complet de l'antisémitisme incluant l'antisionisme.

Vous voudriez qualifier juridiquement l'antisionisme en France ?
 Plusieurs pays européens - dont le Royaume-Uni et l'Allemagne - ont déjà répondu favorablement à cette recommandation européenne. Pourquoi pas la France ? Cela ne ferait que renforcer le rôle de leader de notre pays dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme en Europe.

Comment la communauté juive en France réagit-elle à cet antisémitisme rampant ?
 Comme l'ensemble des Français, nous vivons dans l'inquiétude in-

duite par la menace terroriste qui pèse sur notre pays, sentiment d'autant plus fort que nous savons que nous restons une cible privilégiée des terroristes. Et, plus particulièrement, les Français juifs sont partagés entre un sentiment d'insécurité pour les uns et une véritable insécurité pour les autres : ceux qui vivent dans ces quartiers populaires que l'on appelle « difficiles » et qui subissent un antisémitisme du quotidien qui les pousse à quitter les lieux où ils ont grandi.

Qu'est-ce que « l'antisémitisme du quotidien » ?
 Ce sont des regards suspicieux dans les cages d'escalier, des tags antisémites sur les boîtes aux lettres, sur les murs des synagogues, sur les devantures de magasins, parfois sur les vitres de leurs voitures, des lettres anonymes, etc. Ce sont aussi des agressions lâches : celle d'un petit garçon et d'une jeune fille à Sarcelles ou bien, dernièrement, cet adolescent à Montmagny. Tout cela crée un climat délétère qui pousse ces familles juives à un véritable exil intérieur et à un départ, lorsqu'elles le peuvent, vers des quartiers plus paisibles.
 Mais qui est antisémite au quotidien ?
 Sans tomber dans l'essentialisation, force est de constater que plusieurs études, dont celle de Fondapol, témoignent d'un niveau élevé des préjugés antisémites chez les jeunes musulmans dans ces quartiers dits « difficiles ». Il serait cependant tout aussi faux d'affirmer que l'ensemble de la communauté musulmane participe de cet antisémitisme que de nier qu'il y a, aujourd'hui, un antisémitisme spécifique issu du monde arabo-musulman.

Que reprochent ces jeunes musulmans aux Juifs ?
 D'un côté, ils reprennent à leur compte tous les poncifs antisémites « les Juifs dirigent le monde, les banques, la presse, ils détiennent tous les rouages du pays... » et font porter, sur les Juifs, la responsabilité de leurs échecs et, de l'autre, ils font l'amalgame entre les Juifs et Israël, reportant sur eux leur haine de ce pays.

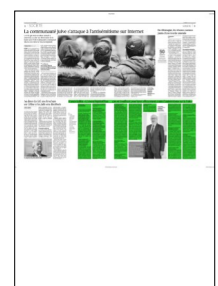
Depuis quand cet antisémitisme du quotidien est-il passé de l'anecdotique au structurel ?
 Ce nouvel antisémitisme émerge, en septembre 2000, lorsque démarre au Proche-Orient la seconde Intifada. Nous sommes ainsi passés, en France, de moins d'une centaine d'actes antisémites par an jusqu'en 1999 à des pics pouvant aller jusqu'à 1 000 actes depuis 2000, mais sans jamais descendre en dessous de 300 par an. Si les racines idéologiques de cette haine

des Juifs sont, bien entendu, plus anciennes, septembre 2000 a marqué une libération de la parole et des passages à l'acte antisémites.

Pourtant les chiffres officiels de 2017 sont en baisse...
 Ils indiquent une baisse globale des actes racistes de 16 % en 2017. Mais la baisse des actes antisémites, avec -7 %, est moins prononcée. De plus, si le nombre de ces actes baisse, l'intensification de la violence, elle, augmente fortement. Les Juifs représentent moins de 1 % de la population mais subissent à eux seuls près de 35 % de la totalité des actes racistes commis en France. Il y a donc un problème réel d'antisémitisme dans notre pays. Par ailleurs, face à la permanence de cet antisémitisme, certaines victimes renoncent souvent à déposer plainte, étant persuadées que cela ne changerait rien.

Considérez-vous que les chiffres du ministère de l'Intérieur seraient incomplets ?
 Non, car ils recensent les dépôts de plaintes en commissariat et oui car ils ne recensent pas la haine antisémite véhiculée sur Internet. J'ai donc décidé de créer un observatoire de la haine sur Internet. Ses premiers résultats devraient tomber mi-2018. Ils compléteront les chiffres actuels. Nous traiterons d'abord la haine antisémite puis, une fois le dispositif rodé, nous l'élargirons à toutes les haines : racisme, actes antimusulmans, homophobie... Et à la haine de la France.

Comment ne pas communautariser votre combat contre l'antisémitisme ?
 Nous refusons toute communautarisation de la société et demeurons très attachés à la laïcité telle que définie par la loi de 1905. Pourtant nous constatons qu'un cancer, l'antisémitisme, gangrène notre société. L'enjeu ne concerne pas seulement les Juifs français mais la République ! Car à travers l'antisémitisme, c'est aussi la République que l'on vise. C'est l'universalisme républicain qui est menacé. Derrière ceux qui haïssent les Juifs, on retrouve souvent ceux qui haïssent la France et la République. Mon inquiétude est l'indifférence d'une trop grande partie de nos compatriotes qui considèrent encore que l'antisémitisme est l'affaire des Juifs. C'est un combat qui doit concerner tous les Français. ■



Intervista a Francis Kalifat - «L'arsenale legislativo francese è insufficiente per lottare in modo efficace contro l'antisemitismo sulla rete»

La communauté juive s'attaque à l'antisémitisme sur Internet

Le Crif, qui tient son dîner annuel ce mercredi, va créer un observatoire de la haine sur le Web et demander à Emmanuel Macron de renforcer l'arsenal législatif.

« Le Web est une Cocotte-Minute où se développent les pires horreurs, les pires préjugés contre les Juifs »

MARC KNOBEL, DIRECTEUR DES ÉTUDES AU CRIF

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

RACISME Pour la communauté juive, le combat contre l'antisémitisme se livre désormais sur Internet. Lors de son dîner annuel, ce mercredi, en présence d'Emmanuel Macron, le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) évoquera notamment la création prochaine d'un observatoire de la haine sur Internet. « *Le Web est une Cocotte-Minute où se développent les pires horreurs, les pires préjugés contre les Juifs*, justifie l'historien Marc Knobel, directeur des études au Crif. *Sans qu'il n'y ait aucune régulation.* » La lutte contre la haine sur Internet, c'est aussi « la priorité » du plan gouvernemental que prépare la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) pour les trois prochaines années, et qui sera dévoilé fin mars.

Dans une étude publiée fin 2014 (1), la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) montrait déjà que « le trip-tique formé par les réseaux sociaux, les forums de discussion et le partage de vidéos constituait un monde médiatique particulièrement propice à l'expression, à la radicalisation et à la propagation des préjugés antisémites ». La moitié des plaintes déposées par le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) concerne aujourd'hui des insultes ou des menaces sur Internet. « Un phénomène qui a commencé il y a plus de dix ans, précise Sammy Ghozlan, mais qui prend de l'ampleur. Or ces plaintes sont souvent classées sans suite. » L'observatoire de la haine sur Internet aura pour mission d'« observer les sites, les blogs, toutes les formes de support appelant à l'antisémitisme, détaille Marc Knobel. De comptabiliser ces expressions antisémites, puis d'élaborer une stratégie pour lutter contre ces haines. C'est difficile, car des sites se créent puis disparaissent et se recréent avec d'autres appellations. Et ils sont souvent hébergés à l'étranger ». Selon le Crif, « les violences sur Internet sont clairement en hausse » : « Il n'y a qu'à voir le nombre de clics sur une vidéo de Dieudonné, ou bien la circulation de certains hashtags antisémites, poursuit le directeur des études. Il y a des phénomènes conjoncturels, liés à l'actualité : par exemple, lorsqu'un article sort sur le conflit israélo-palestinien, les commentaires flambent ! Et des phénomènes structurels, qui montrent que les préjugés n'ont pas disparu, comme lorsqu'on évoque des banquiers... » La solution ? « Elle passe par l'éducation, martèle-t-on au Crif. D'autant plus que l'antisémitisme ne menace pas que les Juifs. Mais d'abord, les valeurs de la République. »

Quant aux agressions antisémites, c'est une « reprise d'actes particulièrement forts » que constate depuis le début de l'année le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb. Fin janvier, la Place Beauvau a publié un bilan des actes racistes, antisémites, antimusulmans et antichrétiens en 2017. S'ils ont globalement diminué en nombre, le ministère s'inquiète de l'intensification « préoccupante » des violences à caractère antisémite, passées de 77 en 2016 à 97 en 2017. Par ailleurs, les atteintes aux sépultures et aux lieux de culte juifs ont connu une hausse de 22 % par rapport à 2016. Et un acte raciste sur trois, note le Crif, est dirigé contre un Juif, alors qu'ils ne représentent que 1 % de la population française.

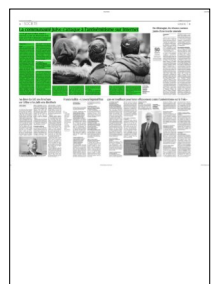
Mercredi dernier, un garçon de 14 ans a été agressé à la sortie de la synagogue de Montmagny, dans le Val-d'Oise, traité de « sale juif » par une bande d'adolescents du quartier. Sa kippa lui aurait été arrachée et volée. La juge pour enfants n'a pas retenu la circonstance aggravante d'antisémitisme. Quelques jours plus tôt, le 19 février, le bébé d'un rabbin de la ville de Bron (Rhône) était brûlé au white spirit dans sa poussette. Jeudi, c'était une femme médecin dans les Hauts-de-Seine qui recevait une lettre de menaces : « *Écoute bien vieille juive (...) on va te faire de la mi-*

sère. » De tels actes antisémites, le BNVCA en recense désormais plusieurs par semaine. « J'ai encore deux affaires récentes de collégiens juifs tabassés à cause de leur religion, assure Sammy Ghozlan, son président. On remarque que les agressions d'enfants - souvent commises par d'autres enfants - sont en forte augmentation, d'environ 40 %. Rendez-vous compte qu'un jeune Juif né en 2000 n'a pas connu autre chose que l'antisémitisme et des recommandations : ne pas dire qu'il est juif, ni porter de kippa... »

La banalisation de l'antisémitisme, « elle se note aussi chez les Juifs eux-mêmes, qui ne portent pas forcément plainte », renchérit la journaliste Noémie Halioua, qui s'apprête à publier L'Affaire Sarah Halimi (2). « C'est lié au manque de confiance en l'Etat, qui ne réussit pas à protéger ses citoyens, avance-t-elle. Regardez Sarah Halimi : cette femme a été assassinée aux cris d'"Allah Akbar" en plein Paris, dans l'indifférence générale. Il a fallu onze mois pour que la justice reconnaisse le caractère antisémite du crime. Cet antisémitisme-là est trop politiquement incorrect, car il est arabo-musulman. Il y a une telle crainte de stigmatiser les musulmans que l'on préfère renoncer à dénoncer des agressions antisémites. On pense qu'en mettant la tête dans le sable, on va apaiser les tensions, alors que c'est le contraire ! » ■

(1) « L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages. »

(2) Éditions du Crif.



La comunità ebraica attacca l'antisemitismo su internet